

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL246

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 36 BIS

À l'alinéa 12, après le mot : « tarifaire » insérer les mots : « de paiement immédiat »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.